



# CQP ASSISTANT MEDICAL

## PUBLIC CONCERNÉ

- Formation « tout public »

## PRÉ-REQUIS

Pour intégrer le dispositif de formation, il est nécessaire d'être :

- Niveau 4 pour les jeunes sortis de formation initiale ;
- Niveau 4 pour les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé ;
- Certification de niveau 4 validée en secrétariat médical ou non validée, à condition d'avoir une expérience professionnelle d'1 an minimum comme secrétaire médicale ;
- Titre d'assistante dentaire (niveau 4) validé.

*La validation de la totalité des blocs de compétences est nécessaire en vue de l'obtention de la certification.*

*Il est impératif détenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU Niveau 1)*

## ACCÈS A LA FORMATION

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- ProA
- Par expérience (VAE)
- POEC
- POEI
- FRANCE TRAVAIL

## OBJECTIF ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le CQP Assistant médical répond aux besoins des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes. Ils souhaitent disposer d'assistants qualifiés pour les seconder dans des actions liées à la préparation et au déroulement de la consultation.

La création de postes d'assistants médicaux vise à améliorer l'accès aux soins notamment dans les déserts médicaux et répondre à l'augmentation des besoins de soins dans la population.

Les politiques de santé orientent l'activité des cabinets médicaux vers des prises en charge plus complexes et/ou de longue durée. Elles tendent à favoriser un exercice de la médecine regroupée et/ou coordonnée entre différents professionnels de santé. Ces transformations impliquent le développement de nouvelles activités dans les cabinets libéraux nécessitant le recours à des assistants formés pour les seconder dans ces activités (suivi du parcours de de santé du patient, mise en place de la télémédecine, prévention, ...).



## PROGRAMME DÉTAILLÉ

L'Assistant médical exerce son activité en cabinet médical les activités suivantes sous l'autorité du médecin, généraliste ou spécialiste :

- Suivi du parcours de santé du patient
- Accueil et prise en charge administrative des patients
- Gestion du risque contaminant et des procédures de sécurité sanitaire
- Assistance opérationnelle au praticien

### BLOC 1 : SUIVI DU PARCOURS DE SANTE DU PATIENT

- Examens et soins courants en cabinet médical
- Parcours de santé et coordination
- Vaccination et dépistages
- Politiques de santé publique

### BLOC 2 : ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE DES PATIENTS

- Création et suivi d'un dossier patient
- Vocabulaire médical
- Logiciel médical
- Communication avec les patients
- Télémédecine

### BLOC 3 : HYGIENE ET QUALITÉ

- Gestion du risque contaminant
- Identito-vigilance et pharmacovigilance

### BLOC 4 : ASSISTANTE OPERATIONNELLE AU PRATICIEN HYGIENE ET QUALITE

- AFGSU Niveau 1
- Constantes et mesures
- Gestion des stocks
- Assistance technique au praticien



## DUREE DE LA FORMATION

---

279 heures

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

---

- Un espace climatisé organisé en open space et salles de cours équipées.
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires qui couvrent l'ensemble du référentiel de la formation.
- De la documentation professionnelle.

## METHODES PEDAGOGIQUES INNOVANTES

---

- Fonctionnement en entrées et sorties permanentes.
- Alternance d'apports théoriques et exercices d'application.
- Un module de préparation à l'épreuve finale est systématiquement proposé
- Accompagnement et suivi personnalisé tout le long du parcours

## MODALITÉ D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

---

- Principalement mises en situation professionnelles et études de cas.
- Certaines compétences sont évaluées par des questionnements de type QROC de manière complémentaire aux mises en situation et études de cas.

*Les modalités d'évaluation pourront faire l'objet d'adaptation en fonction de la situation de handicap personnelle de chaque candidat à la certification professionnelle au regard du règlement de validation.*

## SANCTION DE LA FORMATION

---

- L'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Assistant Médical de la Branche des Cabinets Médicaux est un titre de Niveau 4 inscrit au RNCP sous le n°36358 - Code NSF331
- Une attestation individuelle de formation.